

Consignes d'organisation

Épreuve 3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel.

Épreuve 32 – Partie 1 : Gestion d'une situation

Cette épreuve prend appui sur des situations liées à la protection des biens et de l'environnement. Par conséquent, une activité professionnelle la plus proche possible de la réalité doit être conçue par les sapeurs-pompiers en étroite collaboration avec les professeurs concernés de l'Éducation Nationale. Cette préparation doit être prévue quelques jours avant la date de l'épreuve sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

Des consignes de réalisation, illustrées par un exemple de mise en situation, ont été conçues à l'attention des membres de la commission d'évaluation ainsi qu'une grille d'évaluation E32–Partie 1–Gestion d'une situation.

LES PERSONNELS A CONVOQUER

1) Pour la préparation de l'épreuve :

- deux sapeurs-pompiers au minimum, sous-officiers, titulaires de la FAE (Formation d'Adaptation à l'Emploi) de chef d'agrès,
- au moins un enseignant chargé de la partie professionnelle.

Cette réunion aura pour objet de préparer plusieurs situations d'évaluation y compris les grilles intermédiaires pour que le candidat puisse procéder au tirage au sort d'un sujet. Un exemple de situation et sa grille intermédiaire sont proposés dans les consignes remises à la commission d'évaluation.

2) Pour le déroulement de l'épreuve :

- le candidat doit être averti qu'il doit se munir d'un Équipement de Protection Individuelle réglementaire (EPI) en adéquation à l'activité,
- deux sapeurs-pompiers au minimum, sous-officiers, titulaires de la FAE (Formation d'Adaptation à l'Emploi) de chef d'agrès,
- deux sapeurs-pompiers :
 - o **Intervention type 1** : un, jouera le rôle de conducteur et l'autre, le rôle d'équipier.
 - o **Intervention type 2** : un, jouera le rôle de chef d'équipe et l'autre, le rôle d'équipier.A ce titre, ils doivent posséder les unités de valeur correspondantes à l'emploi.
- au moins un enseignant chargé de la partie professionnelle.

NOTA : la victime, en cas de besoin, pourra être jouée par un des membres de la commission d'évaluation.

LE LIEU

Les compétences à tester nécessitent une organisation particulière. Cette épreuve doit donc se dérouler dans les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS).

LES MOYENS MATÉRIELS

Les matériels nécessaires ne peuvent donner lieu à une liste précise, dans la mesure où ils sont fonction de la situation choisie. Toutefois, certains d'entre eux sont incontournables comme :

- un FPT (Fourgon Pompe Tonne) armé réglementairement,
- un VTU (Véhicule Tout Usage).